

Compte -rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
du Jeudi 13 Novembre 2014 à 20h

Présents :G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, E. ZGAINSKI, M. BUSSERY, R.TISSOT, G. NICOLAS, JP. BERNARD, J. PADET

Secrétaire de séance : P. MOREL

- **Contrat territorial protection des puits de Balbigny (délibération)**

Intervention de Madame Hélène BERNERT – Cellule d’animation des captages de la Loire

Présentation du contrat territorial d'une durée de 4 ans, cette action vise à mettre en œuvre une animation et des outils techniques et financiers afin d'accompagner les collectivités, et les particuliers vers la suppression de l'usage des pesticides d'ici 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Reconduction de la Taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Néronde (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle le principe de fonctionnement de cette taxe et propose sa reconduction, au même taux soit 3%, d'année en année (sauf renonciation ou changement de taux, sectorisation ou exonérations),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition,

- **Décision modificative budget assainissement (délibération)**

Monsieur le Maire présente une modification du budget assainissement, de 0,77 € (changement d'imputation), demandée par Madame le Percepteur. Il s'agit d'un jeu d'écriture qui impose une décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision,

- **Convention gaz naturel et électricité – adhésion SIEL pour un groupement de commandes départemental d'achat d'énergie (délibération)**

P. MOREL rappelle le principe de cette convention visant à déléguer au SIEL l'achat de gaz naturel et d'électricité. Cette adhésion autorise le syndicat à former un groupement de commandes et à négocier les meilleurs tarifs d'achat d'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reconduction de cette convention,

- **Convention 2015 avec l'Arche de Noé (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe deux associations animalières de protection des animaux sur Roanne avec lesquelles la commune a passé une convention pour prendre en charge les chiens et chats errants sur la commune,

L'Arche de Noé, association s'occupant des chats, demande aux communes adhérentes une participation annuelle de 0,40 € par habitant pour le service rendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reconduction de cette convention,

- **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public (délibération)**

X. REYNARD expose les prestations données par Madame le Percepteur pour la gestion des comptes de la commune. Cette indemnité d'un montant annuel de 341,41 € est calculée sur la base de barèmes réglementés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette indemnité,

- **Mise en place par l'Office de Tourisme d'un nouveau circuit pédestre jouxtant les deux autres – pose de panneaux – validation du projet par le CM – nomination d'un correspondant « chemins »**

J. BOTHERON informe que l'Office du Tourisme de Panissières doit rééditer le Topoguide des chemins.

- Un nouveau circuit de 5 kms a été mis en place sur la commune de Néronde. Départ : Parking de L'aire de service de l'A89 – Le moulin Bernard – visite du bourg de Néronde – La Voisinée – route de Chazelle -
- retour Parking de L'aire de service.

- Une modification du tracé a été apportée sur le circuit de 12 kms à hauteur de la Frénée : remplacement d'un chemin en très mauvais état par l'autre chemin rural du Bois Baudet,

Ces modifications, à l'unanimité, sont validées par le Conseil Municipal.

L'Office du Tourisme demande également qu'un correspondant « chemins » soit nommé au sein du conseil municipal afin de faire remonter les informations à destination des utilisateurs du Topoguide.

M BUSSEY propose sa candidature qui est validée par le Conseil Municipal,

- **Convention à titre précaire du domaine public (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle les différents courriers échangés entre la Mairie, Monsieur Jean-Louis BLANC et Madame Sonia DUCLOS (ancienne maison FARGEOT) concernant la pose d'une barrière, devant leur maison, sur le domaine public. Une autorisation avait été accordée sous réserve de conditions à respecter (barrière ajourée, amovible, d'une hauteur de 1 mètre maximum).

Ces formalités étant respectées, Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie d'occupation précaire du domaine public établie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention,

- **Suite du projet d'acquisition du terrain de Monsieur Charles ROBERT**

Par courrier du 12 avril 2014, Monsieur Charles ROBERT propose la vente de son terrain, de 12 593 m², à la commune, au prix de 8 € le m².

Afin d'étudier sérieusement la faisabilité d'achat du terrain pour le lotir, la mairie contacte un bureau d'études-promoteur (ACTIV), avec lequel elle travaille par ailleurs.

Conclusion de l'étude d'ACTIV d'un montant de 1 200.00 € TTC, financée par la commune :

* le coût de lotissement du terrain (achat inclus) serait d'environ 400 000 € plus dépenses imprévues, ce qui n'est pas envisageable pour les finances communales.

* pour rentabiliser cet investissement et aboutir à un prix de vente compétitif du terrain loti, le prix d'achat du terrain ne doit pas excéder 3,50 € le m² (ordre de grandeur de prix pratiqués sur le secteur, pour ce genre d'opération).

Monsieur le maire rappelle par ailleurs que le rôle de la commune n'est pas celui d'un constructeur (prise de risques financiers trop importante) mais d'un « facilitateur » de projets.

Par courrier du 6 octobre 2014, la mairie fait une proposition à Monsieur Charles ROBERT, en détaillant son offre ainsi que les clauses suspensives d'achat (autorisation de lotir, permis de construire....), afin de poursuivre l'étude du projet.

L'offre est la suivante :

La mairie achèterait le terrain à Monsieur Charles ROBERT, au prix de 3 € le m². Elle le revendrait ensuite pour le lotir, à la Société ACTIV, au prix de 3,50 € le m² (proposition acceptée par ACTIV).

La marge de 0.50 € du m² participerait au coût d'aménagement du terrain restant à la charge de la commune.

Le 13 novembre 2014 : réponse par courrier de Mr Charles ROBERT, dont Monsieur le Maire donne lecture : par ce courrier, Monsieur Charles ROBERT refuse la proposition d'achat de son terrain, par la commune, aux conditions précitées.

Après avoir corrigé quelques inexactitudes dans le courrier de Monsieur Charles ROBERT, monsieur le Maire précise qu'il respecte son choix.

Il lui souhaite de trouver rapidement un autre acquéreur, dans son intérêt et celui de la commune, notamment en raison du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui se met en place et qui réduira de fait les périmètres constructibles. Ainsi, une parcelle constructible à ce jour pourrait ne plus l'être ultérieurement.

Monsieur le Maire confirmera, par courrier, à Monsieur Charles ROBERT et à la Société ACTIV, la clôture de ce dossier.

L'ensemble du conseil municipal regrette que l'affaire n'ait pu être conclue car c'était une bonne opportunité pour la commune.

- **Dossier COCA**

J. BOTHERON informe que le dossier COCA a été examiné par le Conseil Général et donne lecture des remarques à prendre en compte pour le choix des options,

- **Projet travaux salle Henri IV**

P. MOREL informe qu'il devient nécessaire de changer les portes d'accès de la salle Henri IV. Trois devis ont été demandés par la commission « bâtiments ». Deux sont arrivés à ce jour. En attente du dernier devis, la décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

- **Informations sur le projet d'aménagement de la butte du Stade**

M. BUSSERY retrace l'évolution de l'aménagement de la butte du stade.

Mise en place d'un paillage au pied de la haie bocagère.

Pose de mobilier d'extérieur.

Plantation d'arbres sur l'aire de jeux.

Différents devis de plantations ont été demandés pour végétaliser la butte.

Un projet d'ensemble est à l'étude avec, entre autre, l'éventuelle possibilité de parquer 2 moutons ou chèvres pour l'entretien du talus.

De plus ces animaux présenteraient un attrait supplémentaire à cet espace.

La réflexion reste en cours afin de poursuivre les orientations à donner à ce projet.

Il est à noter que ce projet est soutenu par des personnes en dehors du conseil municipal prêtes à s'investir dans sa réalisation.

- **Dossiers en cours : Questions diverses**

J. BOTHERON informe :

- qu'un platane malade, place du Palud, doit être abattu du fait de sa dangerosité.

- que les travaux connexes à l'autoroute ont commencé au lieu-dit Chazelle (élargissement partiel de la route). Ces travaux sont financés entièrement par ASF,

J.P. BERNARD informe que le Père Noël passera à l'école communale le vendredi 19 décembre 2014 à 9h30.

Celui du Comité des Fêtes passera à la Salle Henri IV, ce même jour, à 18 heures.

R. TISSOT a signalé, à la dernière réunion Commission Environnement de la COBY, des problèmes de non collecte des bacs de tri sélectif du stade des Chassagnes.

G. PLANCHE informe que :

- la réunion du calendrier des associations aura lieu le vendredi 21 novembre à 19 h salle des sociétés.

- l'installation des panneaux de la Route des Tisseurs est en cours.

- le cahier des charges de l'observatoire de la nature est en cours de rédaction,

- qu'un poste, Enfance Jeunesse Tourisme et Culture, a été créé à la Communauté de Communes, pour une durée de trois ans.

- la Communauté de Communes met en place une feuille trimestrielle de brèves d'informations.

- le dossier « nom de rues » est en cours d'élaboration.

M. BUSSERY informe que :

- le village de Néronde n'a pas été noté pour le concours de fleurissement, Monsieur Gilbert DAUPHIN a obtenu le 1er prix des particuliers, catégorie « Jardin »

- l'application des nouveaux rythmes scolaires donne plutôt satisfaction : participation régulière d'une vingtaine d'élèves aux temps d'activités périscolaires (TAP), le vendredi après-midi.

P. MOREL informe que :

- 24 constats d'abandons de concessions au cimetière ont été dressés le vendredi 31 octobre 2014

- le fleurissement et la propreté du cimetière ont été remarqués en cette veille de Toussaint. Merci aux employés communaux et personnes qui ont réalisé ce travail.

- La commission bâtiments s'est rendue au jardin de l'ancienne cure, le 15 octobre 2014, en vue de son éventuelle ouverture au public. Une liste de travaux urgents et moins urgents a été établie.

La réflexion se poursuit.

Monsieur le Maire informe que:

- le dossier OPHEOR (HLM le grand jardin) est en cours chez le Notaire.
- que celui des maisons en ruine (affaire VALOIS) est dans les mains d'un notaire. De nouvelles formalités sont engagées pour connaître le propriétaire officiel de cette ruine.
- un courrier a été adressé au propriétaire de la Tour des Oeufs pour le prévenir des risques et dangers que ce bâtiment présente pour la sécurité publique.
- une subvention « Amende de Police », d'un montant de 8 000 €, a été attribuée à la commune pour la réalisation du parking « VOLLAND », la réfection de la rue et de la placette rue Traîne-cul pour montant total de travaux de 18 000 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h15

Le Maire, Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance, Pierre MOREL